Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS GTLA

Culture économique, juridique et managériale

Session 2022 • Code sujet : **22CEJM** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. La société Altho et ses parties prenantes (3 questions) **Page 3**

2. La société Altho et son développement (3 questions) **Page 5**

3. La société Altho et ses conditions de travail (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://btsgtla.fr/assets/annales/bts-gtla/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2022/BTS GTLA - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2022 - 1-Sujet.pdf

1. La société Altho et ses parties prenantes

Altho produit des chips et développe la marque Bret's tout en s'appuyant sur une filière bretonne de pommes de terre. Les documents décrivent ses objectifs, ses relations avec les agriculteurs et ses engagements envers la qualité, l'environnement et l'emploi local.

Question 1.1. Identifier les finalités de la société Altho.

Altho poursuit une finalité **économique** : produire et vendre des chips, développer Bret's et renforcer sa compétitivité pour devenir leader du marché. Sa finalité **financière** est d'assurer la pérennité et le développement de l'entreprise. Sa finalité **sociale** se manifeste par l'emploi et le partage de la valeur avec les producteurs. Enfin, sa finalité **sociétale et environnementale** s'exprime par l'emploi local, l'amélioration de la qualité des produits et la réduction de l'impact environnemental.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Finalités économique et financière, sociale, sociétale et environnementale.

Question 1.2. Distinguer les parties prenantes de la société Altho et leurs attentes respectives.

Les parties prenantes sont les acteurs concernés par l'activité d'Altho ou capables de l'influencer. Les parties prenantes internes participent directement à l'entreprise ; les autres sont externes.

Parties prenantes	Attentes principales
Dirigeants et propriétaires	Développement, rentabilité et compétitivité.
Salariés	Emploi, rémunération et conditions de travail satisfaisantes.
Agriculteurs partenaires	Débouchés durables, prix contractualisés et juste rémunération.
Fournisseurs et entreprises locales	Relations commerciales et commandes pérennes.
Distributeurs et consommateurs	Approvisionnement fiable, qualité, prix adaptés et innovations.
Pouvoirs publics et territoires	Emploi, activité rurale et développement durable.
Riverains	Limitation des nuisances et des risques liés aux installations.

Altho doit concilier ces attentes pour maintenir la confiance de ses partenaires et pérenniser son activité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Salariés et dirigeants attendent emploi et performance ; partenaires, clients, pouvoirs publics, territoires et riverains attendent des relations fiables, de la qualité et des pratiques responsables.

Question 1.3. Présenter les enjeux économiques pour la société Altho de confier la production de pommes de terre à des partenaires extérieurs.

Altho confie la culture des pommes de terre à des agriculteurs partenaires et conserve la transformation industrielle. Cette organisation lui permet de s'appuyer sur des producteurs spécialisés, tout en encadrant la filière par des engagements de qualité. Elle présente aussi des risques : la production dépend des récoltes et les partenaires n'assurent que 80 % des approvisionnements décrits dans l'annexe.

Enjeu économique	Intérêt ou risque pour Altho
Approvisionnement	Le partenariat avec 265 agriculteurs sécurise une grande partie des volumes nécessaires.
Prix et coûts	Les prix contractualisés par récolte apportent de la stabilité.
Qualité	Cahier des charges, conseils culturaux et contrôle du stockage favorisent une qualité régulière et la traçabilité.
Transport	Des champs situés à moins de 170 km limitent les transports.
Dépendance	Aléas de récolte et couverture partielle des approvisionnements créent un risque de rupture ou de hausse des coûts.

Le partenariat concilie sécurisation de la matière première et spécialisation d'Altho dans la fabrication et la commercialisation des chips.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le partenariat sécurise les approvisionnements, stabilise les prix et soutient la qualité, mais Altho reste exposée aux aléas de récolte et à une dépendance partielle envers les producteurs.

2. La société Altho et son développement

Altho investit dans un méthaniseur qui transforme des déchets de pommes de terre en énergie et dans une seconde ligne de production au Pouzin. La mission porte sur les externalités, le soutien public au développement rural et la possibilité de faire cesser l'utilisation d'une marque concurrente proche de Bret's.

Question 2.1. Montrer que l'innovation de la société Altho dans un méthaniseur est source d'externalités.

Une externalité est un effet de l'activité d'une organisation sur des tiers, sans paiement correspondant. Le méthaniseur produit des **externalités positives** : il transforme environ 22 000 tonnes de déchets par an en biométhane, contribue à la production d'énergie renouvelable et peut fournir du gaz à 1 500 foyers. La réduction de la logistique concerne surtout Altho et constitue un avantage interne, non une externalité. Le procédé peut aussi créer des **externalités négatives** pour les riverains : nuisances olfactives et risques d'incendie, d'explosion ou de pollution.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le méthaniseur produit des effets positifs pour les foyers et l'environnement, mais aussi des nuisances et des risques pour les riverains.

Question 2.2. Déterminer les raisons économiques qui expliquent que la société Altho a bénéficié du soutien des pouvoirs publics européens pour sa seconde ligne de production de chips.

Le FEADER soutient le développement rural, notamment la compétitivité, l'emploi, le développement économique des territoires et une utilisation plus efficace des ressources. La seconde ligne du Pouzin renforce la capacité de production d'Altho afin de répondre à un marché saisonnier et d'éviter les ruptures d'approvisionnement. Elle accompagne une progression prévue de 40 % de la production du site et des recrutements, dont des emplois saisonniers. Le projet contribue ainsi à l'activité et à l'emploi locaux. Il s'inscrit dans les objectifs de développement territorial soutenus par le FEADER, avec un appui complémentaire de la Région et du Département.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le projet soutient la compétitivité d'Altho, l'emploi et l'activité économique du territoire, objectifs du développement rural financé par le FEADER.

Question 2.3. Expliquer, à l'aide d'une argumentation juridique, si Laurent Cavard peut faire cesser l'utilisation de la marque Breitz.

Faits : une concurrente commercialise des chips sous le signe Breitz, proche de Bret's. **Problème :** Altho peut-elle en faire cesser l'usage ? Selon les articles L.713-1 et L.713-2 du Code de la propriété intellectuelle, le titulaire d'une marque enregistrée peut s'opposer à un signe similaire pour des produits identiques lorsqu'il existe un risque de confusion ou d'association. En l'espèce, la proximité des signes et l'identité des produits peuvent créer ce risque. Altho, si elle est titulaire de Bret's enregistrée pour les chips, peut donc demander la cessation de l'usage. Elle peut aussi agir en concurrence déloyale si elle établit faute, préjudice et lien de causalité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Altho peut demander la cessation de Breitz si elle détient la marque Bret’s enregistrée pour les chips et établit un risque de confusion.

3. La société Altho et ses conditions de travail

Le développement du site ardéchois s'accompagne de recrutements et conduit Altho à réfléchir à la motivation et à la fidélisation des salariés. L'entreprise envisage également le télétravail et demande d'étudier ses conséquences organisationnelles ainsi que la validité de son projet d'avenant au contrat de travail.

Question 3.1. Proposer des leviers de motivation que la société Altho peut mobiliser pour fidéliser ses salariés.

Pour Herzberg, les facteurs d'hygiène préviennent l'insatisfaction, tandis que les facteurs moteurs nourrissent la motivation. Altho peut agir sur les deux catégories pour fidéliser ses salariés.

Levier	Actions possibles
Hygiène	Rémunération adaptée, sécurité de l'emploi, bonnes conditions de travail, relations de qualité avec les collègues et la hiérarchie.
Moteurs	Responsabilités, autonomie, reconnaissance, missions intéressantes, formation et possibilités d'évolution.
Organisation	Horaires et lieux de travail plus flexibles, dont le télétravail lorsque les fonctions le permettent.

Ces leviers rejoignent les attentes des jeunes salariés : rémunération, ambiance, intérêt du poste, autonomie et flexibilité.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Associer une rémunération et des conditions de travail satisfaisantes à la reconnaissance, aux responsabilités, aux évolutions professionnelles et à davantage d'autonomie.

Question 3.2. Montrer les conséquences sur l'organisation du travail dans la société Altho de la mise en place du télétravail.

Le télétravail déplace une partie des activités vers le domicile des salariés volontaires. Il concerne surtout les fonctions compatibles avec le travail à distance, et non les postes nécessitant une présence sur les lignes de production.

1. Les salariés gagnent en autonomie, réduisent leurs trajets et peuvent améliorer leur bien-être.
2. Altho doit fournir les outils numériques, organiser les échanges et coordonner les salariés à distance avec les équipes sur site.
3. L'entreprise peut limiter ses besoins en locaux et certains coûts, mais les économies dépendent de l'organisation et ne sont pas automatiques.

Le suivi du travail doit privilégier les objectifs et préserver la coopération ainsi que la séparation entre vie professionnelle et vie personnelle.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le télétravail accroît la flexibilité, mais exige une coordination adaptée et concerne uniquement les fonctions réalisables à distance.

Question 3.3. Analyser, à l'aide d'une argumentation juridique, la validité de cet avenant au contrat de travail.

Règle : le télétravail repose sur l'accord de l'employeur et du salarié. Le salarié conserve ses droits. Selon la jurisprudence citée en annexe 11, les frais professionnels exposés dans l'intérêt de l'employeur sont à la charge de celui-ci.

Application : l'avenant prévoit le maintien des droits et congés, la fourniture du matériel et de l'appui technique, ainsi que des plages de disponibilité concertées et un droit à la déconnexion. Il ne précise pas la prise en charge des frais professionnels, mais Altho reste tenue de les supporter. La soumission au CSE ne remplace pas l'accord du salarié.

Conclusion : l'avenant est globalement conforme, sous réserve de l'accord du salarié et de la prise en charge effective des frais professionnels.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avenant conforme sous réserve de l'accord du salarié et de la prise en charge par Altho des frais professionnels liés au télétravail.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve de BTS E3 Culture économique, juridique et managériale, session 2022, code 22CEJM, dure quatre heures et n'indique pas de coefficient. À partir du cas d'Altho et de la marque Bret's, elle évalue l'analyse des parties prenantes, des externalités et des aides publiques, le raisonnement juridique sur les marques et le télétravail, ainsi que les notions de motivation au travail.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une externalité est un effet d'une activité sur des tiers qui n'est pas directement intégré dans le prix du marché.
- Le FEADER soutient le développement rural, notamment la compétitivité agricole, la transition écologique et l'emploi dans les territoires ruraux.
- Un signe similaire pour des produits identiques ou similaires peut être interdit s'il existe un risque de confusion pour le public.
- Selon Herzberg, les facteurs d'hygiène limitent l'insatisfaction, tandis que les facteurs moteurs favorisent la motivation.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez les finalités et les attentes des parties prenantes à des faits précis du contexte ou des annexes.
- Pour les externalités, distinguez les effets positifs des nuisances et risques pour les riverains.
- En droit, énoncez la règle, appliquez-la aux faits, puis formulez une conclusion argumentée.
- Pour l'avenant, examinez les clauses de télétravail et confrontez-les aux obligations de l'employeur.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment reconnaître une externalité dans l'exemple du méthaniseur ?

Repérez les effets de la méthanisation qui touchent des tiers au-delà des échanges de l'entreprise. La valorisation des déchets et la production d'énergie peuvent avoir des effets positifs, tandis que les odeurs et les risques d'accident ou de pollution peuvent constituer des effets négatifs.

Q : Comment examiner juridiquement la proximité entre Bret's et Breitz ?

Présentez les règles de protection de la marque, puis comparez les signes et les produits concernés. Évaluez le risque de confusion pour le public et appliquez les critères aux faits avant de conclure, en considérant aussi l'action en concurrence déloyale.

Q : Comment organiser son temps dans cette épreuve de quatre heures ?

Répartissez votre temps entre les trois missions en fonction de leur contenu et gardez une marge de relecture. Pour chaque question, utilisez les annexes utiles, répondez à toute la consigne et vérifiez que votre argumentation est claire.

Q : Quels critères mobiliser pour analyser l'avenant de télétravail ?

Examinez le lieu de travail, les équipements, les horaires et le droit à la déconnexion. Vérifiez aussi qui supporte les frais professionnels, puis confrontez chaque clause aux obligations de l'employeur mentionnées dans les annexes.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsgtla.fr/assets/annales/bts-gtla/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2022/BTS GTLA - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2022 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Gestion des Transports et Logistique Associée : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.